

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Éducation populaire agréée JEP par le SDJES des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86- adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément JEP 2024-31 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z

30/05/2026

RÈGLEMENT 2026-2027

Le Club de langues est une association à but non-lucratif, dirigé par des bénévoles. Seuls sont rémunérés à temps partiel les enseignants(es), la secrétaire et l'agent de nettoyage. Ses locaux sont mis à sa disposition par les mairies de Verneuil et Vernouillet. Organisme non commercial, il ne peut faire ni bénéfice, ni perte. C'est ce qui explique le fait que chaque cours doit être obligatoirement équilibré financièrement.

☞ DE LA RENTREE DU 3 OCTOBRE JUSQU'AUX VACANCES SCOLAIRES D'AUTOMNE, TOUT COURS REUNISSANT AU MOINS DEUX INSCRITS FONCTIONNE NORMALEMENT, COMME S'ILS ETAIENT CINQ OU HUIT, DANS L'ATTENTE D'EVENTUELLES INSCRIPTIONS TARDIVES.

AU RETOUR DES VACANCES D'AUTOMNE, LES COURS COLLECTIFS QUI REUNISSENT TOUJOURS MOINS DE 5 PARTICIPANTS SONT SOIT SUPPRIMES ET REMBOURSES AU PRORATA DES COURS SUIVIS, SI C'EST LE CHOIX DES INTERESSES,

SOIT TRANSFORMES EN MINI-GROUPE (si les participants sont 3 ou 4) OU EN COURS PARTICULIER (s'ils sont 2) DANS LE 1^{ER} CAS, LE NOMBRE TOTAL DE SEANCES EST REDUIT A 23 (y compris les cours déjà donnés) ET LA DUREE DES SEANCES EST REDUITE A 1h15 POUR LES ADULTES ET 50 MINUTES POUR LES ENFANTS ET ADOS.

Cette mesure peut être rapportée si d'autres inscriptions viennent s'ajouter au mini-groupe avant le 1^{er} janvier ; au-delà, elles sont définitives, la participation des nouveaux venus étant systématiquement réduite de **1/9** pour l'inscription dans un mini-groupe, plus **1/9** par mois de retard. A la fin des 23 séances, si 3 participants au moins sur les 3 ou 4 en sont d'accord, il sera possible de prolonger le cours pour eux jusqu'à 28 séances en ajoutant un complément de participation.

DANS LE SECOND CAS, LE NOMBRE TOTAL DES COURS EST REDUIT A 10 (y compris les cours déjà donnés) ET LA DUREE DES SEANCES EST REDUITE A 1h POUR LES ADULTES ET 50 MINUTES POUR LES ENFANTS ET ADOS.

☞ LE PAIEMENT DES COURS EST EFFECTUE EN TOTALITE A L'INSCRIPTION par 2 chèques à l'ordre du Club de Langues du Canton : **un chèque d'adhésion**, encaissable immédiatement, et **un chèque de participation aux cours**. Il est néanmoins possible d'obtenir une **facilité de paiement**, consistant à remettre 3 chèques égaux datés du même jour à la place du chèque de participation, pour les cours collectifs ou particuliers, mais pas pour les stages. Pour les **cours collectifs**, le chèque unique ou le 1^{er} chèque de participation n'est encaissé que le 20 octobre, les autres chèques éventuels le 20 janvier et le 20 avril. En cas d'adhésion après les vacances scolaires d'automne, le montant global est réduit de **1/9** par mois écoulé entre la rentrée et le mois de l'inscription, quel que soit le nombre de cours restant (et de **1/9** de plus en cas d'inscription dans un mini-groupe réduit à 23 cours). Pour les **cours particuliers**, le chèque unique ou le 1^{er} chèque de participation est encaissé dès l'assistance au 1^{er} cours et les autres chèques éventuels mensuellement.

☞ POUR LES PREMIERES INSCRIPTIONS UNIQUEMENT (nouvel adhérent, nouvelle langue ou nouvel(le) enseignant(e) LE OU LES CHEQUES DE PARTICIPATION AUX COURS SONT RESTITUES EN CAS D'ABANDON APRES AVOIR ASSISTE A 2 COURS COLLECTIFS EN MOINS DE 30 JOURS. A partir du 3^{ème} cours, la règle est identique à celle des autres adhérents dès le 1^{er} cours : l'inscription est définitive et il n'est effectué ni remboursement, ni restitution de chèque, en cas d'abandon ou d'absence en cours d'année, quelle qu'en soit la cause. Dans tous les cas, la cotisation d'adhésion est acquise définitivement au Club dès son versement.

☞ TOUT ADHERENT QUI PERTURBE LE COURS par son comportement sera exclu du Club, après un avertissement écrit. Si la perturbation résulte uniquement du fait que son niveau est incompatible avec celui du groupe, selon l'évaluation de l'enseignant(e), un changement de groupe sera proposé, mais en cas de refus de l'adhérent(e), l'exclusion sera prononcée. **Après une exclusion, aucun remboursement, aucune restitution de chèque ne seront effectués, sauf, en cas de niveau incompatible, si le Club ne peut pas proposer un autre cours équivalent.**

☞ LES SERIES DE COURS PARTICULIERS (face-à-face ou twin) et les STAGES ne sont jamais remboursés après l'assistance au premier cours. Les séries de cours particuliers doivent être épuisées avant le 30 juin ou, avec l'accord de l'enseignant(e), avant le 31 août. Sauf cas de force majeure, **tout cours prévu au calendrier non annulé 24 heures à l'avance est considéré comme ayant eu lieu** et il n'est pas possible d'annuler et de reporter plus de 2 cours sur 10).

☞ EN CAS D'ADHESION DE PLUSIEURS PERSONNES MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL la cotisation annuelle au Club est de **40 €** pour l'ensemble du foyer fiscal.

☞ CERTAINS C.C.A.S. PEUVENT PRENDRE EN CHARGE UNE PARTIE DES FRAIS DE COURS DES ENFANTS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL. Elle est alors déduite du dernier chèque à percevoir.

J'accepte sans réserve ce règlement et je m'engage à respecter l'esprit associatif du Club dont ma famille et moi-même avons bien conscience d'être les adhérents et non les clients.

Verneuil, le SIGNATURE :

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Éducation populaire agréée par le SDJES des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément JEP 2024-31 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z

P	
T	
S	

Fiche d'inscription Langues Etrangères 2026-2027 ENFANTS ET ADOS (à partir de 4 ans ½)

30/05/2026

Type de cours :	Collectif	Face-à-face/Twin*	Stage
- Nombre de cours	28	série de 10	5
- Durée de chaque cours	1 h	0 h 50	2 h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1*	3 à 6
- Cotisation annuelle d'adhésion au Club	25€	25€	25€
- Forfait de participation à un cours	351€	351€	210€

Période d'enseignement du 03 octobre 2026 au 30 juin 2027

Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires (calendrier concerté établi au début des cours)

Enseignants diplômés et expérimentés - Méthodes actives et modernes - Matériel spécialisé – Livre prêté et cahier d'exercice ou photocopies fournis aux cours collectifs.

* Possibilité d'inscription de 2 enfants ou ados de même niveau, avec partage du forfait de participation au cours (cours twin).

Remplir **complètement** S.V.P.

Cocher les cases

NOM DE L'ENFANT/ADO Prénom
Adresse Ville
Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2
Courriel : Date de naissance
Sexe M F Ecole Classe 2026-27 Nom des parents
Nom de l'accompagnateur (si différent) Téléphone (si différent)

LANGUE CHOISIE :

Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue dont au Club

NIVEAU :

Mini-poussins Poussins 1 Poussins 2 Juniors 1 Juniors 2 Juniors 3 Juniors 4
 G-Déb 1 G-Déb 2 Ados 1 Ados 2 Ados 3 Ados 4 Ados 5 PrépaBac

TYPE DE COURS :

Collectif Face-à-face Twin (nom/prénom du partenaire) Visio Stage

JOUR..... HEURE..... ENSEIGNANT(E)

ADHESION : Individuelle Familiale (Nom et prénom des autres adhérents du même foyer fiscal) :

PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE : Commune Comité d'entreprise

Règlement à l'ordre du Club de Langues du Canton

Veillez indiquer la Banque, les montants et les numéros des chèques, S.V.P

COTISATION : Banque PARTICIPATION : Banque
Chèque N° € Chèque N° €
PARTICIPATION : Banque PARTICIPATION : Banque
Chèque N° € Chèque N° €

Je confirme l'adhésion de mon enfant ou celle de ma famille à l'association Club de langues du canton de Verneuil sur Seine et j'accepte sans réserve les conditions ci-dessus et les règles rappelées au verso de cette fiche d'inscription et que je signe également.

Verneuil, le SIGNATURE :

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Éducation populaire agréée par le SDJES des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément JEP 2024-31 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z

P	
T	
S	

Fiche d'inscription Langues Etrangères 2026-2027 ADULTES ET JEUNES (à partir de 18 ans)

30/05/2026

Type de cours :	Collectif	Face-à-face/Twin*	Stage
- Nombre de cours	28	série de 10	5
- Durée de chaque cours	1 h 30	1 h	2 h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1*	3 à 6
- Cotisation annuelle d'adhésion au Club	25€	25€	25€
- Forfait de participation à un cours	498€	498€	237€

Période d'enseignement du 03 octobre 2026 au 30 juin 2027
Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires (calendrier concerté établi au début des cours)
Enseignants diplômés et expérimentés - Méthodes actives et modernes - Matériel spécialisé - Livres de cours à la charge de l'élève.

* Possibilité d'inscription de 2 personnes de même niveau, avec partage du forfait de participation au cours (cours twin).

Remplir **complètement** S.V.P.

Cocher les cases

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Adresse Ville

Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2

Courriel : Date de naissance

LANGUE CHOISIE :

Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue dont au Club

NIVEAU :

A0 Débutant A0+ Faux débutant A1 Élémentaire A2 Pré-Intermédiaire
 B1 Intermédiaire B2 Intermédiaire supérieur C1 Avancé C2 Courant

TYPE DE COURS :

Collectif Face-à-face Twin (nom/prénom du partenaire) Visio Stage
JOUR..... HEURE..... ENSEIGNANT(E)

ADHESION : Individuelle Familiale (Nom et prénom des autres adhérents du même foyer fiscal) :

PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE : Commune Comité d'entreprise

Règlement à l'ordre du Club de Langues du Canton

Veillez indiquer la Banque, les montants et les numéros des chèques, S.V.P

COTISATION : Banque PARTICIPATION : Banque

Chèque N° € Chèque N° €

PARTICIPATION : Banque PARTICIPATION : Banque

Chèque N° € Chèque N° €

Je confirme mon adhésion ou celle de ma famille à l'association Club de langues du canton de Verneuil sur Seine et j'accepte sans réserve les conditions ci-dessus et les règles rappelées au verso de cette fiche d'inscription et que je signe également.

Verneuil, le **SIGNATURE :**

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Éducation populaire agréée JEP par le SDJES des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément JEP 2024-31 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z

P	
T	
S	

Fiche d'inscription Langues Etrangères 2026-2027

FORMATION PROFESSIONNELLE

30/05/2026

Type de cours :	Collectif Club	Face-à-face	Stage intra
- Nombre de cours	28	série de 10	série de 5
- Durée de chaque cours	1 h 30	1 h	2 h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1	2 à 6
Tarif non soumis à TVA :			
- Cotisation d'adhésion annuelle au Club (salarié)	25€	25€	25€
- Forfait de participation à un cours (employeur)	756€	756€	1.121€**
Lieu d'enseignement : locaux du Club ou de l'entreprise			
Période d'enseignement du 27 septembre 2025 au 30 juin 2026 (prolongation possible au 31 août, après accord)			
Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires - Calendrier des stages établi en début de stage : 1 ou 2 cours par semaine			
Enseignants diplômés et expérimentés, généralement de langue maternelle - Méthodes actives et modernes - Matériel audiovisuel spécialisé.			
* matériel pédagogique des stagiaires en sus ** pour 2 personnes (par personne supplémentaire en stage : 224€)			

Formation pouvant être financée par les employeurs, mais pas par les Opérateurs de compétences (OPCO).
Possibilité de faire certifier le niveau obtenu par un organisme habilité (TOEIC, GOETHE Institut, CIMA, HSK, DELE, DELF, CILS, TRIKI).

- ☛ **L'ADHESION AU CLUB EST PERSONNELLE** : la réservation d'une place dans un cours suppose le versement du montant de la cotisation d'adhésion annuelle et, si la Convention de formation professionnelle continue n'a pas encore été signée par l'employeur, du forfait des frais de cours au tarif personnel ; ce forfait est restitué à l'adhérent, dès que le règlement de l'employeur a été encaissé ; le montant de l'adhésion reste toujours à sa charge.
- ☛ **LE REGLEMENT DE L'EMPLOYEUR EST EFFECTUE EN TOTALITE A L'INSCRIPTION** par un virement ou un chèque à l'ordre du Club de langues du Canton de Verneuil sur Seine, accompagnant la Convention de formation professionnelle continue.
- ☛ **EN CAS D'ABSENCE OU D'ABANDON AVANT LA FIN DES COURS**, il n'est effectué ni remboursement, ni restitution de chèque. De même, la cotisation d'adhésion annuelle est acquise définitivement au Club dès son versement.
- ☛ **UN RAPPORT SUR L'ASSIDUITE ET LES PROGRES DU STAGIAIRE** est communiqué à l'employeur et une attestation remise au stagiaire, en fin de formation. De plus, sur la demande du stagiaire ou de l'employeur, une inscription peut être prise, à leurs frais, auprès d'un organisme habilité, afin de faire sanctionner par un test ou un examen les connaissances acquises.
- ☛ **LES COURS COLLECTIFS CLUB** comprennent 28 séances de 1h30 (ou 22 séances de 1h15 si le groupe réunit moins de 5 participants). **LES COURS FACE-A-FACE** sont donnés par séries de 10 séances de 1 heure et celles-ci doivent être épuisées avant le 30 juin ou, exceptionnellement, le 31 août, après accord préalable. **LES STAGES** sont donnés par séries de 5 séances de 2 heures.
- ☛ **SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, TOUT COURS PREVU AU CALENDRIER NON ANNULE 24 HEURES À L'AVANCE** est considéré comme ayant eu lieu et il n'est pas possible d'annuler et de reporter plus de 20% des cours (2 sur 10).
- ☛ **L'INSCRIPTION DANS UN COURS EST PERSONNELLE ET LES STAGIAIRES NE SONT PAS INTERCHANGEABLES**, sauf accord préalable et changement définitif.
- ☛ **LES COURS EN FORMATION CONTINUE** ne donnent pas lieu à l'application de la cotisation d'adhésion familiale.

Remplir complètement et ne pas découper - S.V.P.

Cocher les cases

M. Mme Mlle Prénom.....

Adresse Ville

Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2

Courriel : Date de naissance.....

RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Adresse Ville

Code postal Téléphone Courriel

Nom du responsable de la formation : Fonction

LANGUE CHOISIE : Anglais Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue..... dont au Club.....

Niveau : A0 Déb A0+Déb+ A1 Elém A2 Pré-Inter B1 Inter B2 Inter+ C1 Avancé C2

Type de cours : Collectif Club Face-à-face Stage intra Visio

Jour..... Heure Enseignant(e).....

CONVENTION DE FORMATION CONTINUE

entre l'employeur et le Club :

Signée et remise au Club

Non encore signée

J'accepte sans réserve les conditions ci-dessus.

Verneuil, le SIGNATURE :

Règlement à l'ordre du Club de Langues du Canton

COTISATION : Banque

Chèque N° €

FORMATION : Banque.....

Chèque N° €

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.